

Gestion de la Dyle : une **opportunité** et un **défi**

Réunion publique d'information du 15 octobre 2025
Salle du conseil communal

Déroulement de la rencontre

- Introduction générale
- Présentation projet de reméandration et plan d'actions Dyle par Nicolas Van der Maren, Bourgmestre
- Questions-réponses

Fin à 22h

Quelques informations préliminaires

- Respect du temps
- Cette réunion sera enregistrée et diffusée
- Poser une question

Structure de la présentation

- Introduction
- Projet de reméandration : objectifs et résultats de l'étude
- Projet de reméandration : Conclusions
- Des actions en vue de lutter contre les inondations (« work in progress »)
- Autres actions
- Lutte contre les inondations et résilience
- Restez informés
- Questions/réponses

Introduction

Introduction - contexte

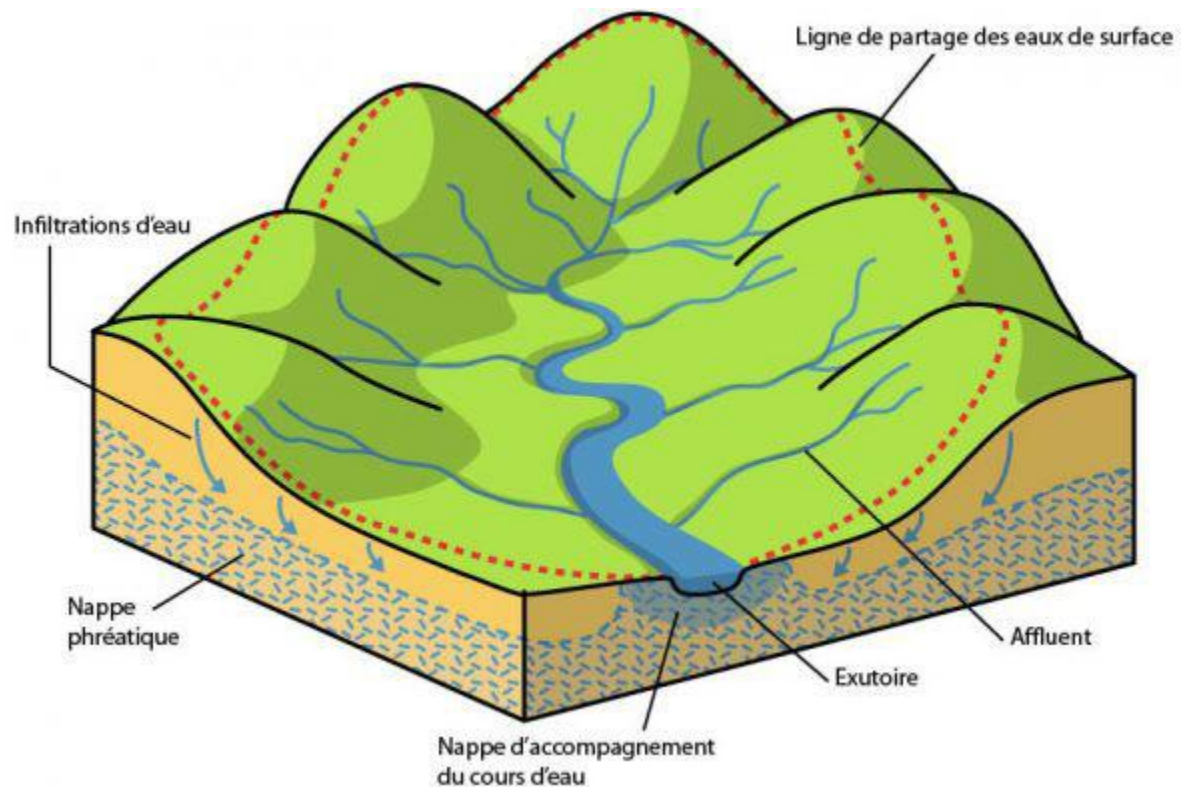
- Été 2021, Ottignies est frappée par les inondations historiques



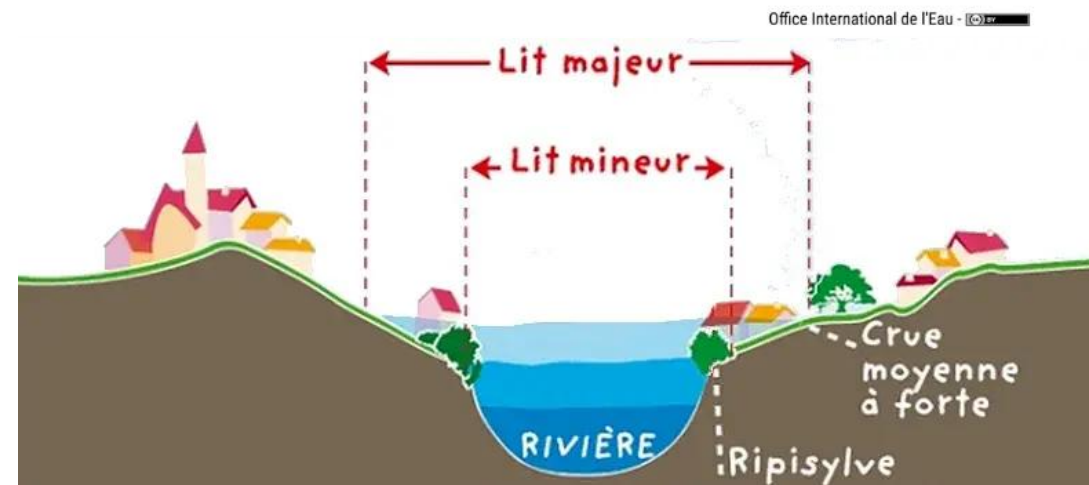
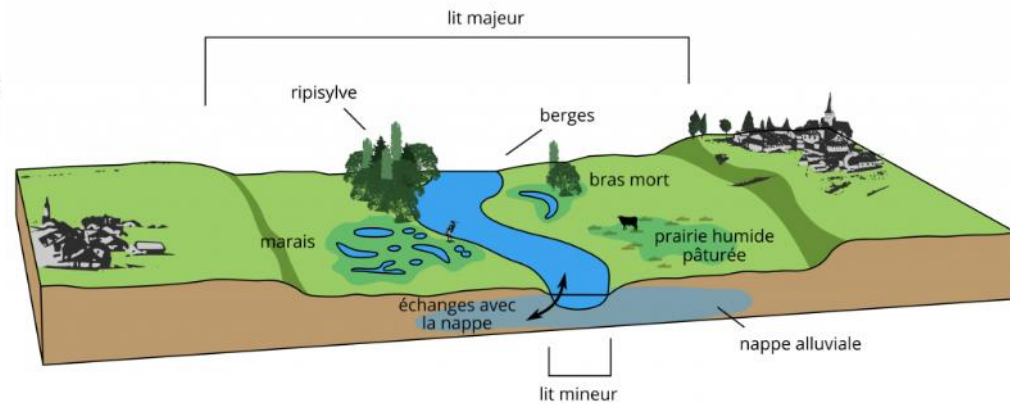
- Un projet de reméandration de la Dyle a été lancé sous la précédente mandature > pour lutter contre les inondations ??

Projet de reméandration : objectifs et résultats de l'étude

Notions de bassin versant, lit mineur et lit majeur



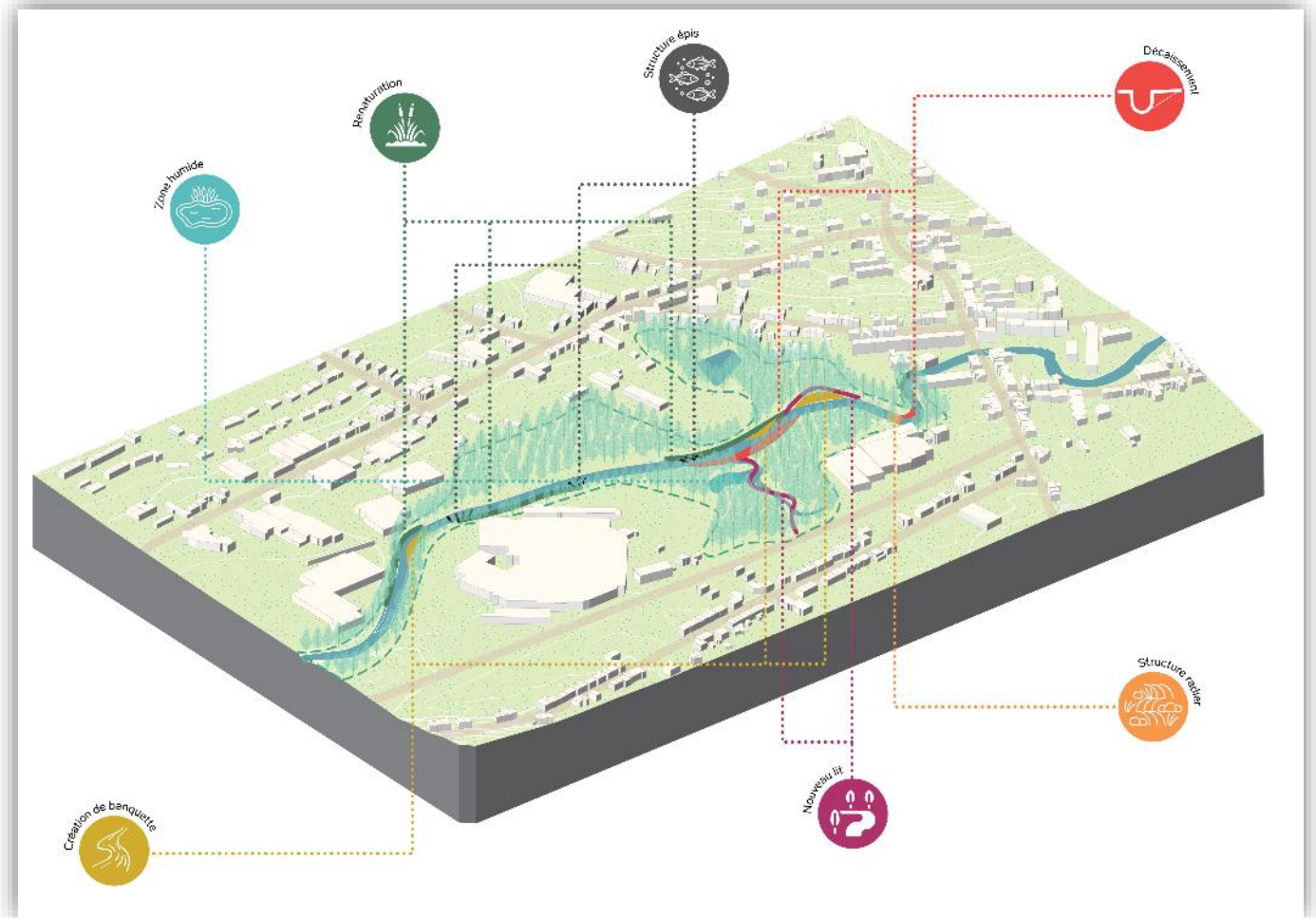
La structure du cours d'eau



Projet de reméandration : objectifs (1/2)

Objectif global : amélioration hydromorphologique du cours d'eau

- ✓ Restauration du lit mineur et de nouveaux méandres
- ✓ Développement zone d'expansion de crue d'environ $\sim 30000 \text{ m}^3$



Source :SWECO

Projet de reméandration : objectifs (2/2)



Objectif écologique : amélioration des biotopes liés au cours d'eau

- ✓ Création de zones humides, développement des biotopes d'intérêt et amélioration de la connectivité des habitats
- ✓ Sentier didactique pour la sensibilisation à la fragilité des écosystèmes

Reméandration : résultats de l'étude

Modélisation hydraulique (1/3)



Rue du Monument

Résultats
Emprise d'inondation
T25

□ Situation actuelle
■ Situation projetée

	Surface inondée [ha]
Situation actuelle	11,03
Situation projetée	10,72
Différence	- 0,31

→ Réduction des emprises
inondées pour une pluie T25



Zone à aménager

Reméandration : résultats de l'étude

Modélisation hydraulique (2/3)



Rue du Monument

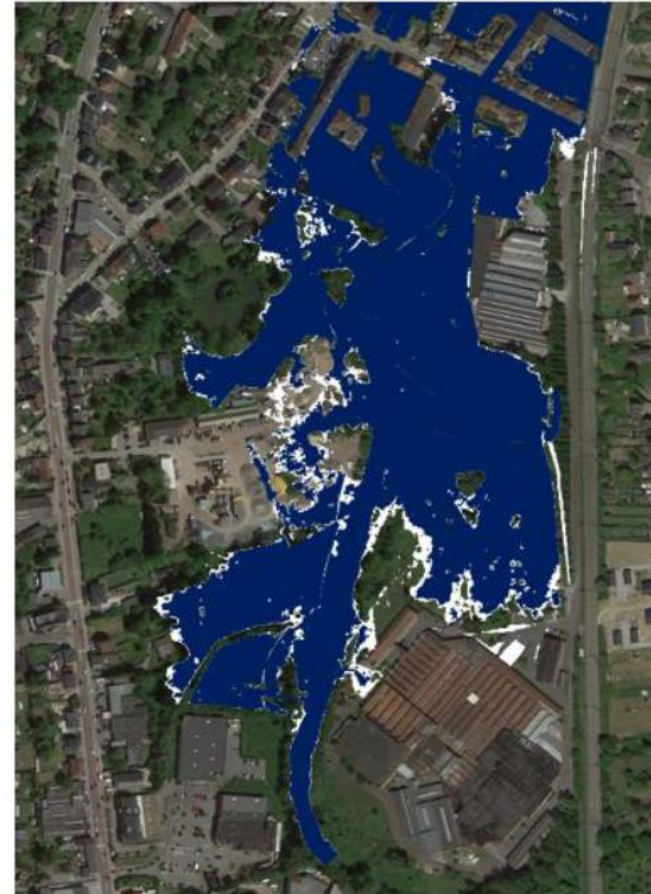
Résultats

Emprise d'inondation
T50

- Situation actuelle
■ Situation projetée

	Surface inondée [ha]
Situation actuelle	18,26
Situation projetée	17,97
Différence	- 0,28

→ Réduction des emprises
inondées pour une pluie T50



Zone à aménager

Reméandration : résultats de l'étude

Modélisation hydraulique (3/3)



Rue du Monument

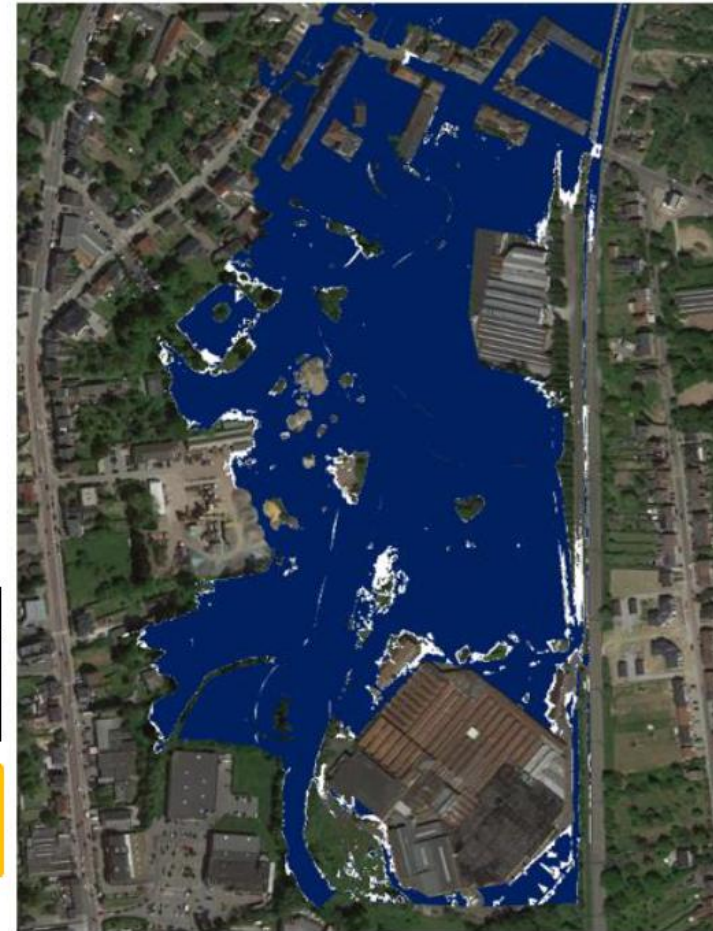
Résultats

Emprise d'inondation
T100

-  Situation actuelle
-  Situation projetée

	Surface inondée [ha]
Situation actuelle	24,64
Situation projetée	24,28
Différence	- 0,36

→ Réduction des emprises
inondées pour une pluie T100



Zone à aménager

Reméandration : avis des services techniques de la Ville - conclusions (1/2)

- L'étude préalable réalisée dans le cadre de ce projet révèle que **l'objectif de lutte contre les inondations ne sera pas atteint**. L'impact sur le centre d'Ottignies sera nul ou quasi nul;
- Le **risque important de non-respect de la contrainte temps** cadrant l'introduction des justificatifs dans le cadre des subsides européens
 - Les discussions/négociations avec les propriétaires et/ou titulaires de droits réels sur les terrains concernés par les aménagements envisagés sont au point mort depuis des mois.
 - Nous allons être contraints de **rembourser les 2 millions d'euros** et de financer ces aménagements sur fonds propres ;
- Le **risque financier lié à la dépollution des sites à reméandrer**. En effet, les analyses permettant une quantification exacte de l'importance de la pollution sur les sites à reméandrer n'étant pas encore disponibles.
 - Le **surcoût de cette dépollution sur le projet est estimé entre 1,5M€ et 3,7 M€**
 - Sans certitude sur la hauteur d'un éventuel subventionnement *ad hoc*
 - Conséquences sur la contrainte temps (voy. *Supra*).

Reméandration : avis des services techniques de la Ville - conclusions (2/2)

- En parallèle, (i) le compte 2024 de la Ville = déficitaire et (ii) nous devons déjà puiser 5,8 millions d'euros dans les réserves très limitées de la ville pour présenter un budget 2025 en équilibre.
- Très concrètement le collège a donc décidé l'arrêt du projet relatif à l'aménagement de la Dyle **dans le cadre de l'appel à projets "Résilience Biodiversité-Climat"** avant sa phase travaux.
- **Le projet reméandration en tant que tel n'est pas pour autant abandonné.** En effet, considérant que les résultats de l'étude en cours pour les aménagements de la Dyle (études et suivi d'exécution), pourront néanmoins être pris en compte, soit dans le cadre d'une éventuelle étude plus globale avec modélisation de l'ensemble du bassin versant qui serait financée par la Région wallonne, soit en condition d'urbanisation dans la perspective éventuelle d'activités urbanistiques futures dans cette zone lors de l'introduction de permis sur ces zones,
- Le Collège a aussi décidé de poursuivre la finalisation de l'étude afin qu'elle soit suffisamment complète **pour permettre de quand même démarrer des travaux dans le futur à partir des données de celles-ci**, le cas échéant sur base d'autres financements.

Actions en cours

Le travail ne fait que commencer (1/3)

- Le **Plan Général d'Urgence et d'Intervention Communale** (« PGUI ») a fait et fera l'objet de modifications;
- La Ville s'est engagée dans le **projet pilote « Flash Flood »**.
 - Une plateforme permettant de configurer des alertes prévenant des inondations générées par des orages/cellules orageuses (surtout au printemps et à l'été) très localisées et susceptibles de déverser de très grandes quantités d'eau sur un timing très court. Pour ce type d'inondations, les prédictions sont en effet plus compliquées. Il s'agit aussi d'un phénomène de plus en plus fréquent (avec un risque croissant en zone urbaine), et difficile à prédire. Cet outil est un plus pour la ville dans la gestion d'une crise mais il doit encore être éprouvé pour démontrer son efficacité.
- Un « **Plan d'Actions Dyle** »
 - Triple objectif : prévenir les inondations, aménager les berges et lutter contre les îlots de chaleur
 - Il inclura notamment une communication renforcée sur risques d'inondation, la mobilisation des services communaux et des bénévoles en cas de crise, la mise en place d'aides pour les sinistrés dans leurs démarches et par le prêt de matériel. En outre, la gestion de la rivière doit être prise en compte dans tous les projets immobiliers du centre d'Ottignies car nous devons travailler à un territoire plus résilient....

Le travail ne fait que commencer (2/3)

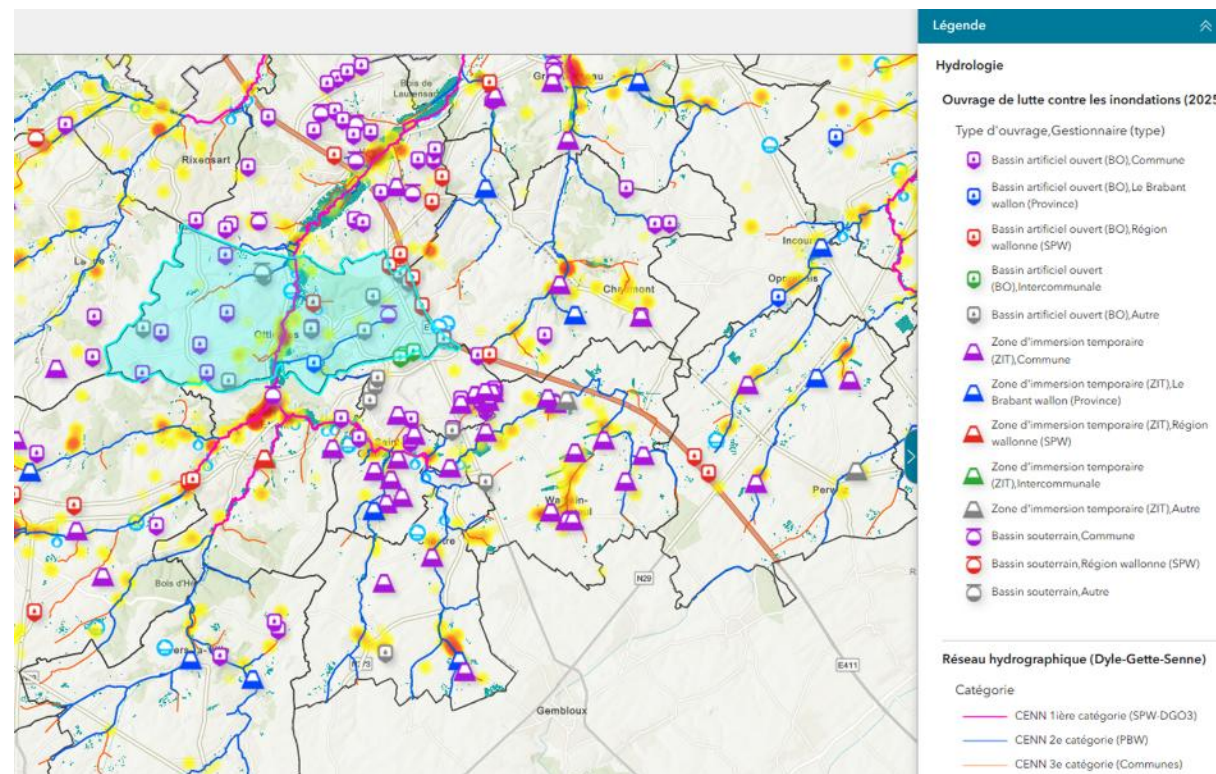
- Création d'un portefeuille échevinal « gestion de crise et inondations »
- Participation à un exercice de crise organisé par les services du Gouverneur
- Participation volontaire à un exercice de crise provincial et un exercice de crise européen (portant sur des inondations impactant plusieurs régions justement).



- **Interpellation les ministres compétents** du gouvernement wallon sur leurs responsabilités (y compris pour le financement des associations qui s'engagent dans le nettoyage de nos rivières) quant aux rivières de catégorie 1, sur notre territoire.

Le travail ne fait que commencer (3/3)

- Une problématique **supra-communale, régionale**
 - Le Bourgmestre et l'Echevin de l'environnement ont provoqué une réunion avec le Président du **Collège provincial** et les hydrologues de la province.
 - Prise de connaissance de l'état d'avancement de plusieurs projets (bassin d'orages, zones d'immersion temporaire, etc.) sur la Dyle, en amont du territoire communal.
 - Une première **réunion thématique du « 27 + 1 »** (réunion regroupant les 27 communes du Brabant wallon et la province) a eu lieu au mois de septembre.



Autres actions

Projets en cours d'élaboration (1/2)

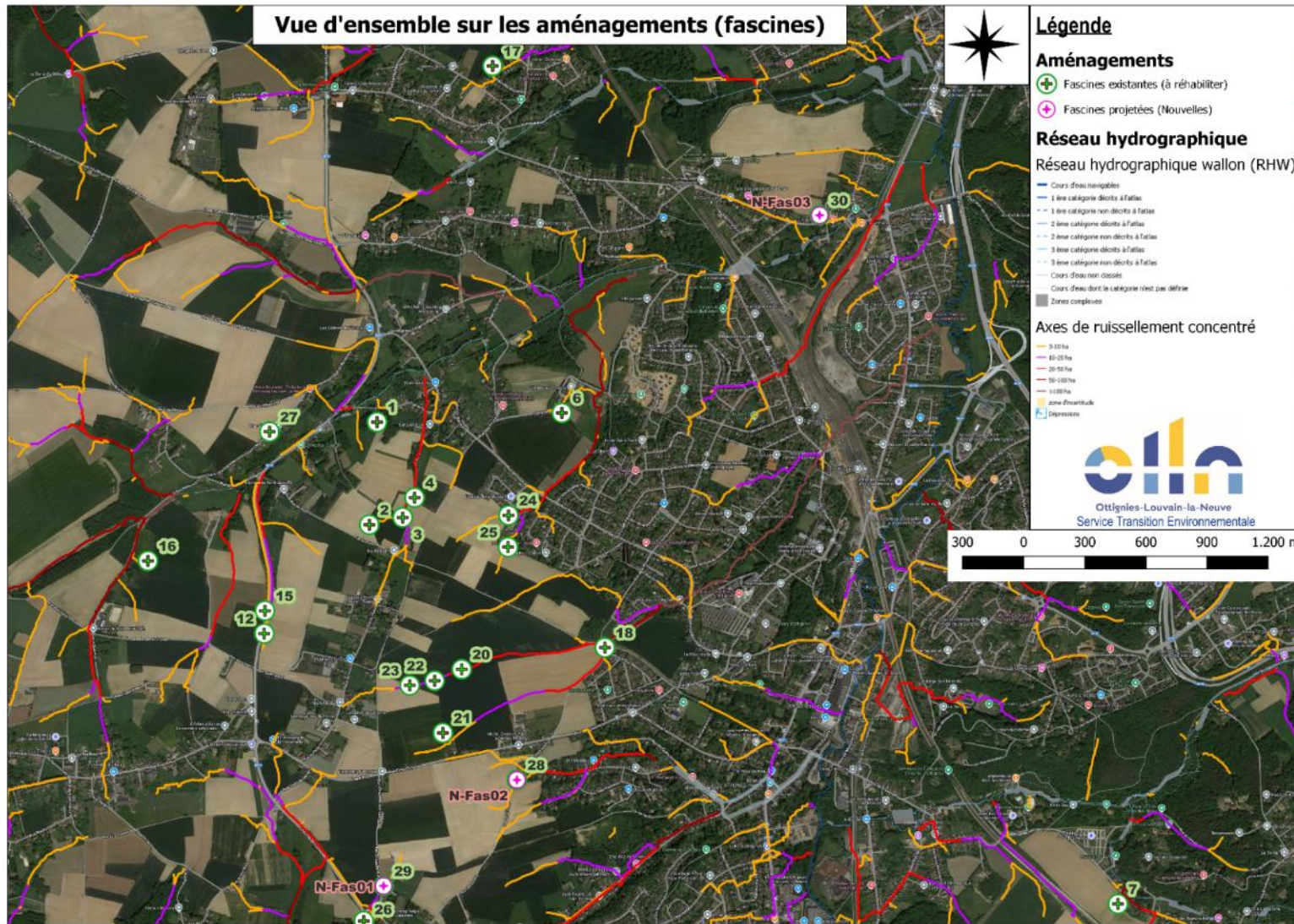
- Projets du Plan de Gestion du Risque Inondation « PGRI » :

Tableau de bord de suivi des projets PGRI

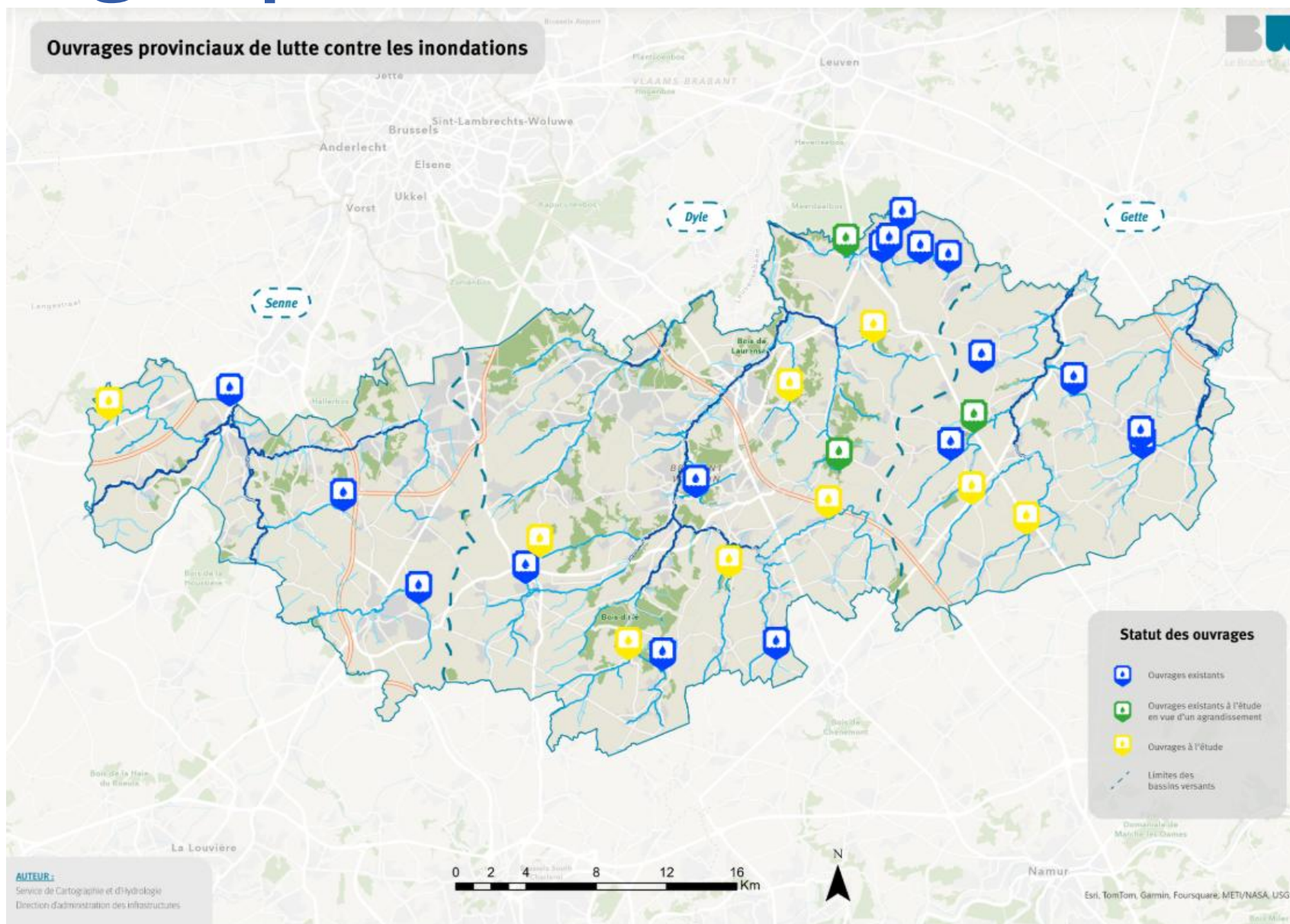
Numéro	Type	Nom du projet	Multi-secteurs	Secteur / BVC	Entité responsable	Niveau de validation
72953	Ruissellement	Travaux de réalisation de Zone d'Immersion Temporaire « ZIT » à Montaury, en amont du Pinchart	Non	DyGe109	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	En cours d'élaboration
73790	Étude	Etude de réhabilitation du bassin d'orage de Bois Henri	Non		OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	En cours d'élaboration
73793	Ruissellement	Travaux de réhabilitation du bassin d'orage de Bois Henri	Non	DyGe109	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	En cours d'élaboration
73796	Étude	Etude de projet de Zones d'Immersion Temporaire « ZITs » à Montaury, en amont du Pinchart	Non		OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	En cours d'élaboration
74639	Général	Acquisition de matériels techniques dans le cadre des interventions d'urgence inondation.	Non		OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	En cours d'élaboration

Projets en cours d'élaboration (2/2)

- Réhabilitation des Fascines pour lutter contre les coulées de boues :



Ouvrages provinciaux



Coordination à l'échelle du bassin de la Dyle

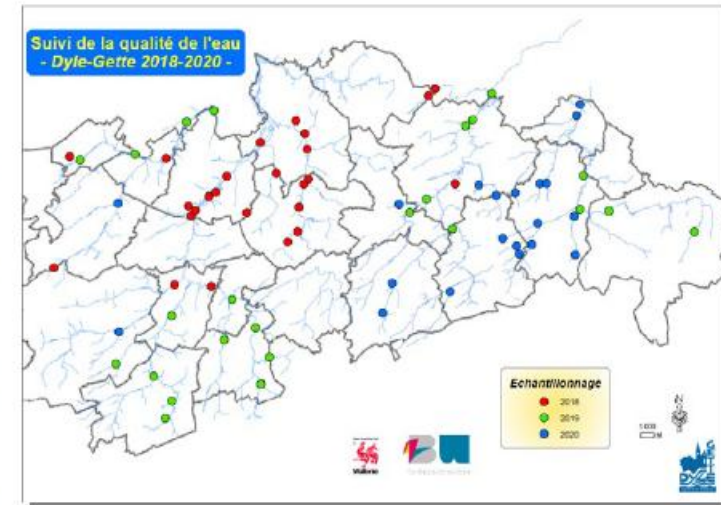
- Programme d'Action du Contrat de Rivière Dyle-Gette « CRDG » :



Aide-service de la Cellule de coordination aux partenaires du CRDG

Mise à disposition d'inventaires à l'échelle du bassin Dyle-Gette :

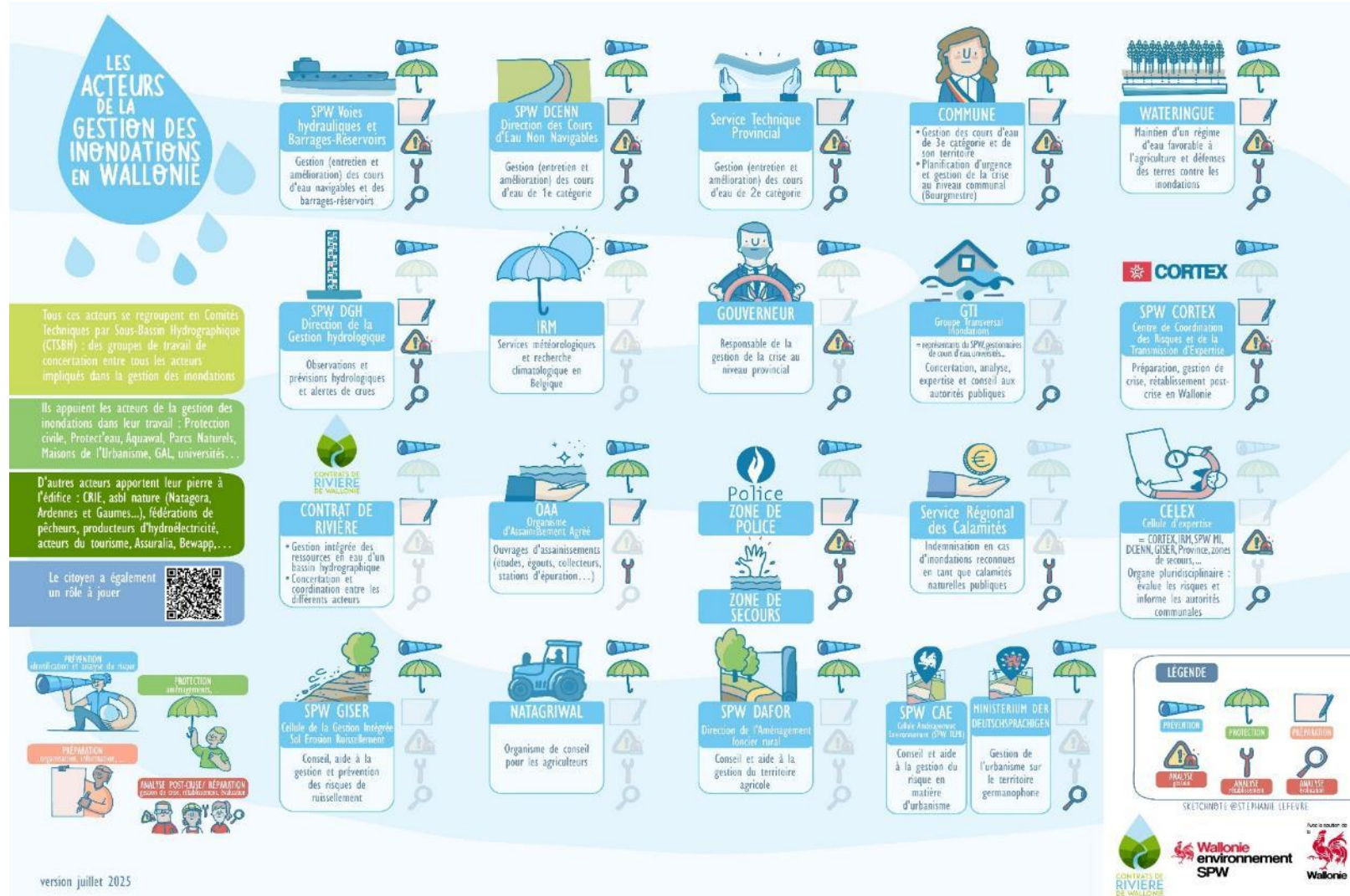
- Points noirs le long des cours d'eau / Aléas d'inondation
- Qualité de l'eau / Qualité physique des cours d'eau/ Espèces Exotiques Envahissantes
- Sites naturels protégés / Zones humides non protégées
- Populations piscicoles / Obstacles au déplacement des poissons



Lutte contre les inondations et résilience

La lutte contre les inondations à l'échelle régionale

/!\ Le risque zéro n'existe malheureusement pas /!\

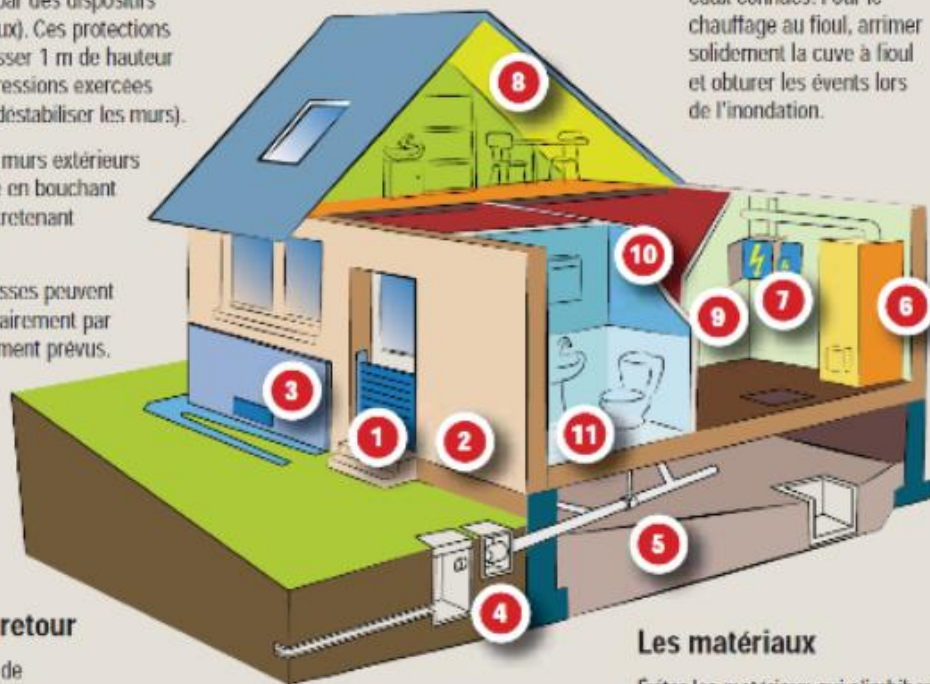


S'adapter pour une meilleure résilience

Exemples d'adaptations d'une maison au risque d'inondation

Les techniques sèches : limiter la pénétration de l'eau

- ❶ Les ouvertures de portes et fenêtres peuvent être closes par des dispositifs amovibles (batardeaux). Ces protections ne doivent pas dépasser 1 m de hauteur (au-delà les fortes pressions exercées par l'eau pourraient déstabiliser les murs).
- ❷ L'étanchéité des murs extérieurs peut être augmentée en bouchant les fissures et en entretenant les joints.
- ❸ Les aérations basses peuvent être fermées temporairement par des caches spécialement prévus.



Le clapet anti-retour

- ❹ Les installations de traitement des eaux usées collectives ou individuelles peuvent être inondées. La mise en place d'un clapet anti-retour permet de limiter le refoulement des eaux usées vers les équipements sanitaires.

Le vide sanitaire, les caves

- ❺ Prévoir le remplissage de cet espace présente moins de risque dans la mesure où l'équilibre des pressions de chaque côté du mur est assuré. Après inondation, l'eau doit être baissée progressivement grâce à un puisard ou par pompage lent. Les canalisations doivent être agrafées pour éviter qu'elles ne s'arrachent avec poussée de l'eau.

Le chauffage

- ❻ Mettre l'installation au-dessus des plus hautes eaux connues. Pour le chauffage au fioul, arrimer solidement la cuve à fioul et obturer les événements lors de l'inondation.

L'électricité

- ❼ Mettre le tableau électrique au-dessus des plus hautes eaux connues. Privilégier un réseau descendant (en parapluie) en cas de construction neuve ou lors d'une rénovation.

Identifier ou créer une zone hors d'eau

- ❽ La zone hors d'eau est située au-dessus des plus hautes eaux connues. Elle facilite le retour au domicile après inondation.

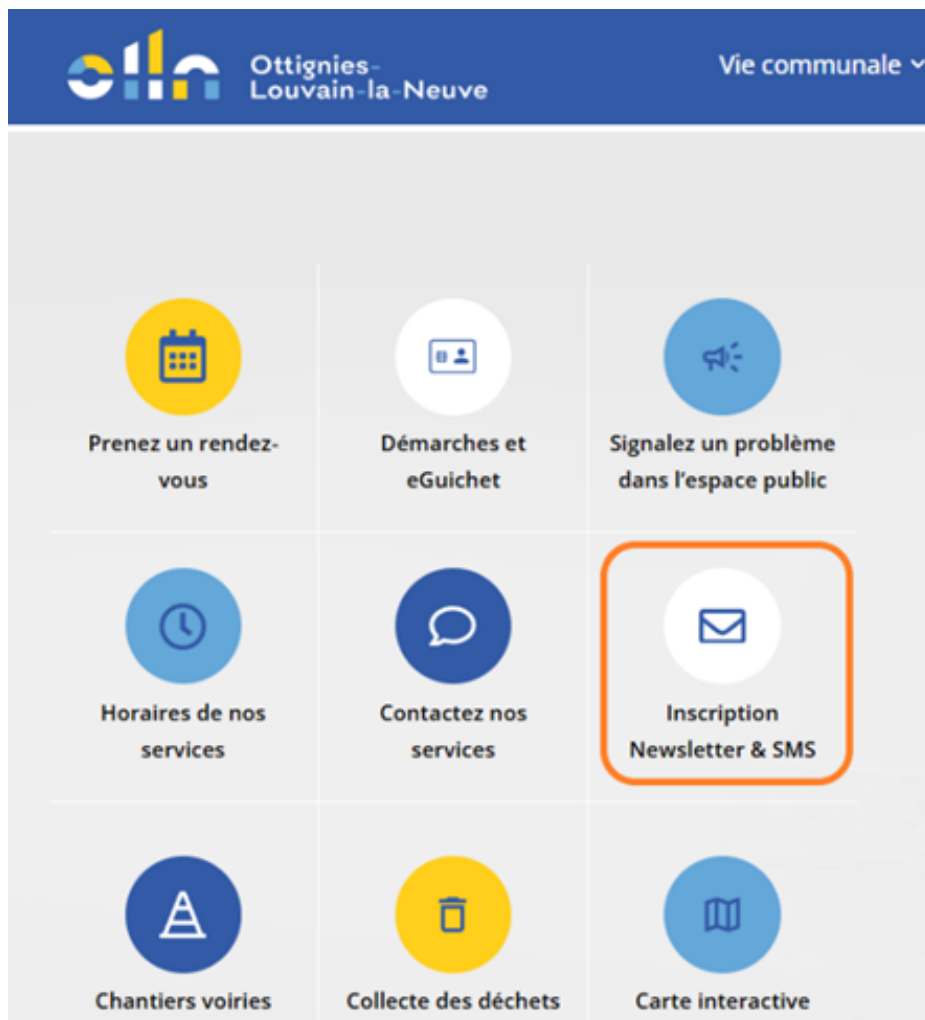
Les matériaux

Eviter les matériaux qui s'imbibent : plâtre, moquettes, parquets, papiers peints, bois plaqué ou aggloméré.

- ❾ Pour les murs, utiliser des isolants rigides (polystyrène ou polyuréthane) et des enduits ou peintures à la chaux.
- ❿ Les cloisons pleines maçonnées en brique sont préférables à du placo-plâtre. Si nécessaire, le placo-plâtre sera néanmoins choisi hydrofuge (plaques bleues) et si possible monté sur une ossature en métal inoxydable plutôt qu'en bois.
- ⓫ Choisir un revêtement de sol facilitant le nettoyage et le séchage (carrelage céramique).

Restez informés

L'information en cas de risque



Envoi de SMS en cas de **risque** d'inondation ou de crue de la Dyle.

- on vous informe du risque
- on vous communique les mesures de précaution prises par la Ville (mise à disposition de sacs de sable, ...)

Inscription via www.oln.be

Page d'accueil : bouton « inscription newsletter et sms », complétez votre numéro de gsm et suivez les instructions.

En cas d'inondation, un message sera envoyé via « **BE-ALERT** » avec les instructions et les canaux de communication à suivre. > www.be-alert.be

Questions



Merci pour votre attention

Travaux@olln.be
environnement@olln.be
participation@olln.be